

Note n° 48 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

12 août 2018



31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - unis@solidaires.org - www.solidaires.org



Note n° 48 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 12 août 2018

L'efficacité des aides sociales

Selon Macron « on met un pignon de dingue dans les minima sociaux et on joue le rôle avant tout ». Cette proposition a incité l'ONPES, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à publier un communiqué qui rappelle des faits incontestables :

- **Les plus pauvres touchent les minima sociaux, les allocations familiales, les aides au logement, des aides sociales non obligatoires des collectivités locales et des secours d'associations.** La dépense totale s'élève à 4,6 % du PIB et représente 14 % des dépenses de protection sociale obligatoire, ce qui correspond à leur poids dans la population (14 % sont sous le seuil de pauvreté). Pour l'ONPES, « *ce n'est pas étonnant* » et « *cela pourrait être davantage* ».
- **Les aides sociales sont efficaces :** sans elles, le taux de pauvreté, avant impôt et prestations sociales, est de 23,8 % ; après il n'est que de 13,6 % : près de 5 millions de personnes sortent ainsi de la pauvreté.

De plus, le modèle social français, comparé à celui des autres pays, montre son efficacité :

- **Moins de pauvres en France :** 13,6 % à comparer aux 17,3 % en moyenne en Europe, 16,5 % en Allemagne, 15,9 % au Royaume-Uni, 20,6 % en Italie...
- **Les Français pauvres le sont moins qu'ailleurs** et ont un niveau de vie proche du seuil de pauvreté. L'écart entre le niveau de vie moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté est seulement de 16,6 % au lieu de 25 % en Europe, de plus de 30 % en Roumanie, Grèce, Espagne et Bulgarie.
- **Les inégalités de revenus sont moindres,** grâce à la redistribution qui se compose à 2/3 des prestations sociales et pour 1/3 des prélèvements (cotisations sociales, contributions sociales et impôts sur le revenu, taxe d'habitation). Le revenu moyen en France, par an et par unité de consommation, pour les 10 % de personnes les plus pauvres, devrait être de 3 080 € mais, après la redistribution, il passe à 9 860 €. Pour les 10 % les plus riches, c'est l'inverse, leur revenu qui devrait s'élever à 72 090 € passe à 35 800 €. Les riches devraient avoir 23,6 fois plus que les pauvres, grâce à la redistribution, ils n'ont « que » 5,7 fois plus.

Macron, pour ses cadeaux aux riches, cherche des économies sur le dos des autres, il souhaite remplacer notre efficace modèle social par celui mis en place il y a 25 ans aux États-Unis, pour réduire les aides sociales et faire accepter les emplois mal payés. Notre modèle est critique, améliorable, mais il fonctionne plutôt bien et le réduire aurait des conséquences dramatiques pour beaucoup. Avec son discours, Macron nous dit qu'il estime qu'il n'y a pas assez de pauvres en France.

Pour d'autres arguments : le communiqué de l'Onpes (cliquer ici) et l'article d'Alternatives économiques (cliquer ici).

Dégâts collatéraux des seniors maintenus au travail

Les réformes des régimes de retraite incitent, parfois imposent, de partir en retraite de plus en plus tard. L'âge de départ à la retraite en Europe est passé de 61,5 ans en 2000 à 63,4 ans en 2016. Dans la zone euro, le taux d'activité des 50-74 ans est passé de 36,9 % en 2003 à 49,4 % en 2017, celui des 65-74 ans a presque doublé, passant de 4,7 % à 8,3 %. Tous les pays sont concernés par l'augmentation de la place des seniors dans le marché du travail. En France en 2017, 5,2 % des 65-74 ans sont actifs, au lieu de 1,7 % en 2003.

Cette évolution est fautive par « la quasi-disparition des dispositifs de protection sociale en contre l'insécurité financière pour un employeur privé de recourir à la retraite un salarié sans son accord explicite avant ses 70 ans », signale le Cnam.

Les dégâts collatéraux sont nombreux :

- **Baisse des salaires :** le nombre d'actifs augmente ainsi que le nombre des personnes cherchant du travail. La Banque de France affirme que cela « a induit à faire baisser le montant du salaire dans la négociation avec l'employeur » et que « *les travailleurs plus âgés perçoivent des salaires horaires plus élevés en moyenne, mais que ceux-ci progressent peu... car le poste et le salaire acceptent souvent un plafond et ont donc tendance à rester éternels* ». Ses projections prévoient qu'« *une augmentation de 10 % du taux de participation des 55-64 ans induit une baisse de l'inflation salariale de 0,3 %* ».
- **C'est la confirmation de ce que nous disons à Solidaires :** en laissant plus longtemps au travail les salariés, les gouvernements accroissent le chômage, lequel permet aux patrons de baisser les salaires.

• **Augmentation de 13 % du coût des arrets maladie en 4 ans,** avec une accélération la dernière année (+4,6%), car la durée de l'arrêt augmente avec l'âge : 18 jours par an pour les moins de 25 ans, 28 jours à 37 ans, 32 jours pour les 35-39 ans et 76 jours pour les plus de 59 ans ! C'est normal, les affections de longue durée, les conséquences d'une longue carrière et le moment des salaires dans des indemnités augmentent avec l'âge. Les plus de 59 ans représenteront 7,7 % des indemniés en 2016, au lieu de 4,6 % en 2010 !

Au sommaire :

- L'efficacité des aides sociales
- Dégâts collatéraux des seniors maintenus au travail
- Selon le COR : baisse des pensions mais déficit des comptes retraite
- Un système de retraite à points inefficace

Pour retrouver toutes les expressions de l'UNIRS : <https://solidaires.org/UNIRS-Union-nationale-interprofessionnelle-des-retraite-es-solidaires> et les notes mensuelles UNIRS : <https://solidaires.org/-Bulletin-UNIRS->

Note n° 48 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 12 août 2018

L'efficacité des aides sociales

Selon Macron « on met un pognon de dingue dans les minima sociaux et les gens ne s'en sortent pas ». Cette provocation a incité l'ONPES, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à publier un communiqué qui rappelle des faits incontestables :

- **Les plus pauvres touchent** les minima sociaux, les allocations familiales, les aides au logement, des aides sociales non obligatoires des collectivités locales et des secours d'associations. La dépense totale s'élève à 4,6 % du PIB et représente 14 % des dépenses de protection sociale obligatoire, ce qui correspond à leur poids dans la population (14 % sont sous le seuil de pauvreté). Pour l'ONPES, « ce n'est pas choquant » et « cela pourrait être davantage ».
- **Les aides sociales sont efficaces** : sans elles, le taux de pauvreté, avant impôt et prestations sociales, est de 23,6 % ; après il n'est que de 13,6 % : près de 5 millions de personnes sortent ainsi de la pauvreté.

De plus, le modèle social français, comparé à celui des autres pays, montre son efficacité :

- **Moins de pauvres en France** : 13,6 %, à comparer aux 17,3 % en moyenne en Europe, 16,5 % en Allemagne, 15,9 % au Royaume-Uni, 20,6 % en Italie...
- **Les Français pauvres le sont moins qu'ailleurs** et ont un niveau de vie proche du seuil de pauvreté. L'écart entre le niveau de vie moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté est seulement de 16,6 %, au lieu de 25 % en Europe, de plus de 30 % en Roumanie, Grèce, Espagne et Bulgarie.
- **Les inégalités de revenus sont moindres**, grâce à la redistribution qui se compose à 2/3 des prestations sociales et pour 1/3 des prélèvements (cotisations sociales, contributions sociales et impôts sur le revenu, taxe d'habitation). Le revenu moyen en France, par an et par unité de consommation, pour les 10 % de personnes les plus pauvres, devraient être de 3 080 € mais, après la redistribution, il passe à 9 860 €. Pour les 10 % les plus riches, c'est l'inverse, leur revenu qui devrait s'élever à 72 690 € passe à 55 800 €. Les riches devraient avoir 23,6 fois plus que les pauvres, grâce à la redistribution, ils n'ont « que » 5,7 fois plus.

Macron, pour ses cadeaux aux riches, cherche des économies sur le dos des autres, il souhaite remplacer notre efficace modèle social par celui mis en place il y a 25 ans aux États-Unis, pour réduire les aides sociales et faire accepter les emplois mal payés. Notre modèle est critiquable, améliorable, mais il fonctionne plutôt bien et le réduire aurait des conséquences dramatiques pour beaucoup. Avec son discours, Macron nous dit qu'il estime qu'il n'y a pas assez de pauvres en France.

Pour d'autres arguments : le communiqué de l'Onpes (cliquer [ici](#)) et l'article d'Alternatives économiques (cliquer [ici](#)).

Dégâts collatéraux des seniors maintenus au travail

Les réformes des régimes de retraite incitent, parfois imposent, de partir en retraite de plus en plus tard. L'âge de départ à la retraite en Europe est passé de 61,5 ans en 2000 à 63,4 ans en 2016. Dans la zone euro, le taux d'activité des 50-74 ans est passé de 36,9 % en 2003 à 49,4 % en 2017, celui des 65-74 ans a presque doublé, passant de 4,7 % à 8,1 %. Tous les pays sont concernés par l'augmentation de la place des seniors dans le marché du travail. En France en 2017, 5,2 % des 65-74 ans sont actifs, au lieu de 1,7 % en 2003.

Cette évolution est favorisée par « la quasi-disparition des dispositifs de préretraite publics ou encore l'impossibilité désormais pour un employeur privé de mettre à la retraite un salarié sans son accord explicite avant ses 70 ans », signale le Cnam.

Les dégâts collatéraux sont nombreux :

- **Baisse des salaires** : le nombre d'actifs augmente ainsi que le nombre de personnes cherchant du travail. La Banque de France affirme que cela « a tendance à faire baisser le montant du salaire dans la négociation avec l'employeur » et que « les travailleurs plus âgés perçoivent des salaires horaires plus élevés en moyenne, mais que ceux-ci progressent peu ... car le poste et le salaire atteignent souvent un plateau et ont donc tendance à moins évoluer ». Ses projections précisent qu'une « augmentation de 10 % du taux de participation des 55-64 ans induit une baisse de l'inflation salariale de 0,3 % ».

C'est la confirmation de ce que nous disons à Solidaires : en laissant plus longtemps au travail les salarié-e-s, les gouvernements accroissent le chômage, lequel permet aux patrons de baisser les salaires.

- **Augmentation de 13 % du coût des arrêts maladie en 4 ans**, avec une accélération la dernière année (+4,6 %), car la durée de l'arrêt augmente avec l'âge : 18 jours par an pour les moins de 25 ans, 28 jours à 37 ans, 52 jours pour les 55-59 ans et 76 jours pour les plus de 59 ans ! C'est normal, les affections de longue durée, les conséquences d'une longue carrière et le montant des salaires donc des indemnités augmentent avec l'âge. Les plus de 59 ans représentent 7,7 % des indemnisations en 2016, au lieu de 4,6 % en 2010 !

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin UNIRS >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Note-no-48-aux-retraitees-et-retraites-adherent-a-Solidaires>